

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2019

---

DIVERSES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE - (N° 1696)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par  
M. Vuilletet, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 28, substituer à la référence :

« II *bis* »

la référence :

« II *bis* A ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.